



Syndicat constructif et représentatif

Sommaire :

Page 1 : Le NRP de la DG, et seulement le sien !

Page 2 : Recrutement massif de contractuels à la DGFiP : c'est parti !

Contact :

Syndicat National CFTC Finances Publiques
Bâtiment Condorcet –
6 Rue Louise WEISS –
75013 Paris
cftcdgfiip@gmail.com

Site internet :
<https://www.cftc-dgfiip.fr>



Le NRP de la DG, et seulement le sien !

L'alliance CFDT-CFTC avait demandé à plusieurs reprises que le calendrier social soit mis en cohérence. Il semblait en effet indispensable de revoir le projet de réorganisation du réseau à l'aune d'un véritable retour d'expérience après la période de confinement. Cela incluait également une remise à plat de l'organisation et des méthodes de travail, donc aussi une réflexion préalable sur les évolutions possibles de l'organisation des services et de l'encadrement, liée à l'impact croissant du télétravail sur le fonctionnement de la DGFiP. Calibrer un nouveau réseau de proximité sans avoir échangé sur ces thématiques et s'être assuré de la pérennité des choix effectués, n'est pas de bonne politique.

Le report de ce groupe de travail après l'étude de ces sujets essentiels pour sa bonne définition comme le télétravail, le travail à distance, l'accueil, l'encadrement, l'impact de la suppression TH, et le toujours attendu retour d'expérience détaillé à partir des remontées de chaque direction nous semblait indispensable. À ce jour, aucune réponse ne nous a même été apportée. C'est dire les intentions de dialogue et de concertation qui président à cette rentrée.

Dans ces conditions,

l'alliance CFDT-CFTC n'a pu que constater le mépris de la direction générale pour le dialogue social.

Il ne suffit pas d'écrire 22 fois le mot concertation dans une fiche pour que celle-ci soit effective. Il n'y a pas eu de réelle concertation et les intentions clairement affichées laissent penser qu'elle n'est pas à l'ordre du jour.

Aucune des demandes de la part des organisations syndicales relatives au calendrier des restructurations prévues au 1/1/2021, ni l'état des lieux des services déjà installés en 2020 n'ont été satisfaites.

Sans réelle concertation, sans réel engouement des collectivités (seulement une poignée de chartes départementales ont été signées à grand renfort de publicité), la direction générale continue avec entêtement son travail de concentration des services tout en continuant de faire croire à un réseau territorial rénové et élargi. Mais personne n'est dupe !

De proximité il n'y aura plus. Certes, depuis les « adaptations des structures et du réseau » (ASR) la proximité était largement entamée. Mais c'est à un abandon définitif des territoires que se prépare la DG **(en 2003 subsistaient 3528 trésoreries en France métropolitaine, aujourd'hui**

environ 1 600 et demain moins de 600 services de gestion comptable !). Bien sûr la DG présentera ses bonnes intentions en affichant chartes et accueils de proximité... Mais de quoi parle-t-on ? Pas même de la certitude de voir des agents des Finances publiques assurer dans des établissements France services (EFS) ou des maisons de service au public (MSAP) des permanences fréquentes et régulières, puisqu'il s'agira d'accueils primaires assurés par des tiers formés superficiellement, et de potentiels accueils sur rendez-vous, le cas échéant en visioconférence (...quand la DGFiP en maîtrisera la technologie !). La DGFiP ne s'engage finalement qu'à transférer la charge de l'accueil des usagers sur les collectivités locales qui devront à terme le supporter en totalité...ou l'abandonner. On s'étonnera que la proximité, tant vantée par la DG et plébiscitée à l'issue d'un confinement qui a démontré le besoin d'accompagner au plus près nos concitoyens, soit à ce point travestie dans un discours mystificateur.





« ...et à ce rythme entre suppressions d'emplois statutaires et recrutement contractuel, l'équilibre entre les emplois sous statut et les emplois contractuels sera vite atteint... »



Recrutement massif de contractuels à la DGFIP : c'est parti !

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas fini de bouleverser notre quotidien, notre environnement et pour tout dire notre statut.

Par sa note du 29 juillet 2020, la DGFIP organise sa première campagne de recrutement de contractuels sous les principes dictés par cette loi. Alors que la situation des emplois est déficitaire en catégorie C à la suite des mouvements y compris de premières affectations des lauréats aux concours et qu'il reste des lauréats en attente en listes complémentaires, l'administration fait le choix de recruter par voie contractuelle. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne fait pas dans la demi-mesure. S'agissant du cadre C, alors que la situation reflète un déficit de 208 agents (1472 ETP après prise en compte du temps partiel), la DGFIP va recruter d'ici la fin 2020 pas moins de 219 agents C sous contrat !

Pour les catégories B et A, pour lesquelles les premières affectations des lauréats aux concours vont combler une bonne partie du déficit (par rapport au Tagerfip) la DGFIP va tout de même recruter 27 B et 24 A contractuels. Les contrôleurs sous contrat viendront combler des vacances de postes en

Seine Saint Denis (20), dans les Hauts-de-Seine (5) et dans le Val de Marne (2). Concernant les inspecteurs contractuels, ils seront répartis en Seine Saint Denis (6), en DIRCOFI IDF (5), en Guyane (4), dans l'Indre (2), dans l'Aisne (1), dans les Ardennes (1), dans le Doubs (1), dans la Marne (1), dans la Meuse (1), dans le Nord (1) et dans le Val de Marne (1). Par ailleurs, pourront être réalisés au coup par coup et sur autorisation de RHIC des recrutements de cadres supérieurs à partir d'IDIV et des recrutements de tous grades pour combler des vacances ou pour des besoins ou compétences spécifiques.

Si les conditions pour pouvoir recruter par voie contractuelle semblent bien établies :

1° vacances d'emploi par rapport à la situation du Tagerfip et **2°** aucun titulaire en attente pour rejoindre la direction à l'issue du mouvement général de mutation, il n'en reste pas moins **que la DGFIP va procéder à un recrutement massif d'ampleur inédite de contractuels.**

Ces agents, dont la condition de diplôme ne sera même pas exigée ne seront engagés que sur des contrats de 3 ans maximum. **Pour la CFTC DGFIP, le choix est clairement fait, dans une période de réformes**

profondes de nos structures affectant l'avenir de nos missions, de combler par de l'emploi contractuel et pendant le temps que prendront ces réformes, les vacances d'emplois afin de pouvoir plus ou moins discrètement au fil de l'avancée des réformes supprimer les postes qui ne seront plus jamais pourvus par des titulaires sous statut.

Pour la CFTC DGFIP, il s'agit d'un tournant important dans le mode de fonctionnement de notre administration qui est pris aujourd'hui et qui se poursuivra dans les prochaines années. La méthode des réformes de type « France Telecom/ Orange » est plus que jamais en application, et à ce rythme entre suppressions d'emplois statutaires et recrutement contractuel, l'équilibre entre les emplois sous statut et les emplois contractuels sera vite atteint, avec toutes les conséquences dangereuses en termes de concurrence entre les deux profils d'agents que la situation ne manquera pas de générer. **La CFTC DGFIP combattra toutes les dérives inhérentes à cette situation nouvelle.**

